



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 17060

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la décision du Gouvernement de baisser le taux du livret A de 2,25 % à 1,50 % à partir du 1er février 2013. Alors que le livret A est le placement épargne favori des Français avec plus de 60 millions de livrets ouverts et plus de 4 190 milliards d'euros de dépôts, et au regard de la baisse des revenus des ménages, cette diminution peut paraître parfaitement inappropriée. Le livret A totalement défiscalisé permet à tous de pouvoir épargner. Par ailleurs, il sert au financement du logement social et des collectivités locales. Aussi, si on peut saluer le relèvement de son plafond, il paraît nécessaire, pour toutes les raisons évoquées, que le livret A reste attractif en ne baissant pas en-dessous de 2 %. Aussi, il aimerait connaître sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17060

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1206

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)